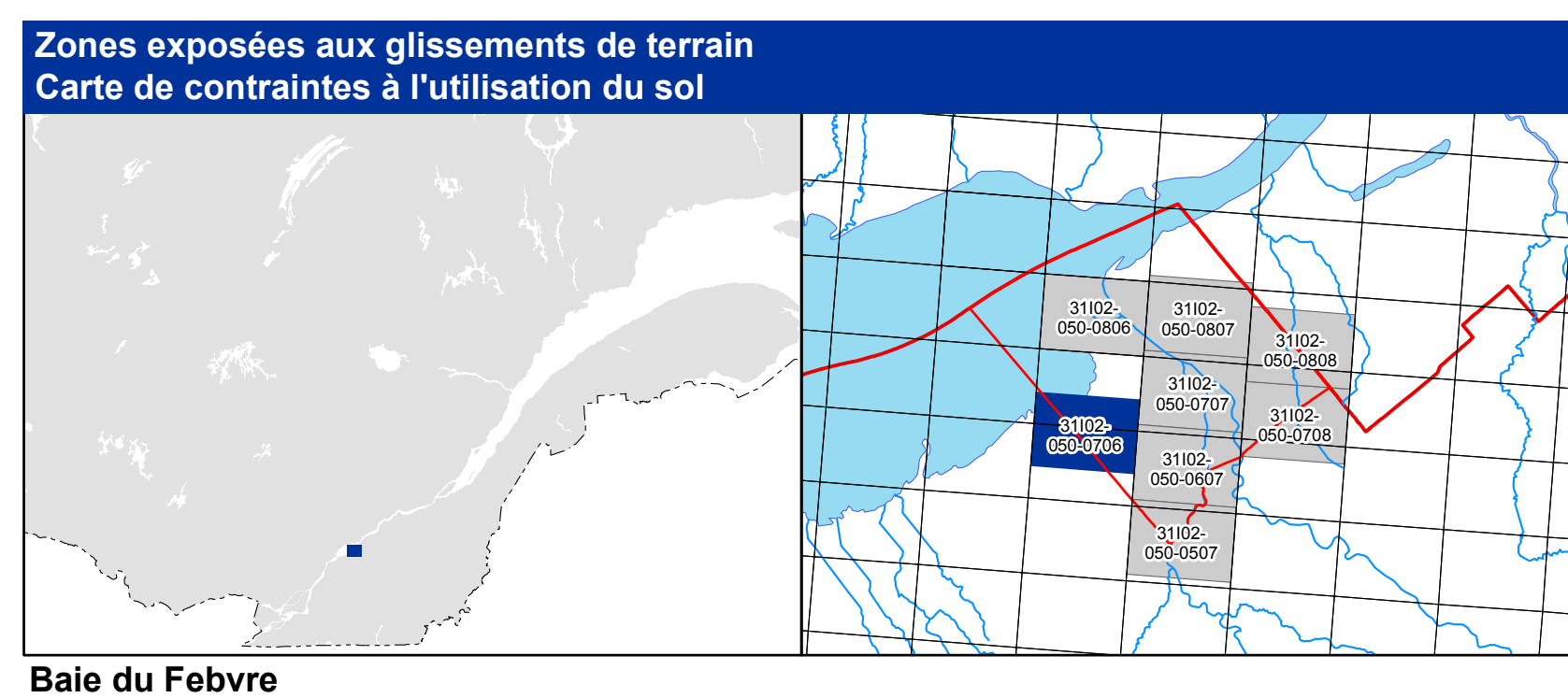


Secteur non cartographié



Baie du Febvre

Zones de contraintes relatives aux glissements

faiblement ou non rétrogressifs

- NA1** Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique.
- NA2** Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique.
- NS1** Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique.
- NS2** Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique.
- NH** Zone composée de sols hétérogènes, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique.

— Sommet de talus
— Base du talus

Note: Les zones forcées correspondent aux talus tandis que les zones d'aires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus.

Zones de contraintes relatives aux glissements

fortement rétrogressifs

- RA1^{Sommet}** Zone composée de sols à prédominance argileuse, située au sommet des talus, pouvant être exposée par un glissement de grande étendue.
- RA1^{Base}** Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1^{Sommet}.
- RA1NA2** Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de grande étendue.
- RA2** Zone composée de sols à prédominance argileuse, pouvant hypothétiquement être affectée par des glissements de grande étendue.

Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire qui doivent respecter les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif selon chacune des zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie, et leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et de l'échelle utilisées. Quant au cadre normatif, il a été élaboré principalement en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou de l'utilisation prévue.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité de l'être est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique : Ellipsoïde GRS80
 Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
 Projection cartographique : Mercator transverse modifiée (MTM), zone 18 U
 Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 8
 73° 30' ouest
 Latitude d'origine (équateur) : 0°
 X : 304 800 mètres; Y : 0 mètre
 Facteur d'échelle : 0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

1 : 5000

Sources

Relevés géotechniques de terrain :	Ministère des Transports du Québec	2003 - 2004
Hypométrie de référence par restitution de photographies aériennes à l'échelle de 1:15 000 :	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec	1997 et 2004
Hypométrie de référence par relevé LIDAR aéroporté :	Ministère des Transports du Québec	2004
Orthophotographies aériennes à l'échelle de 1:40 000 (Q05800121, Q05800176 et Q05800178) :	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec	10 mai 2005

Crédit
 Réalisation : Service de la géotechnique et de la géologie
 Direction du laboratoire des chaussées
 Ministère des Transports du Québec
 Version 1.0 (mai 2006)
 © Gouvernement du Québec
 Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 1^{er} trimestre 2006